



Ordonnance de télécom CRTC 2014-32

Version PDF

Ottawa, le 30 janvier 2014

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées¹ dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	474	le 20 janvier 2014	le 4 février 2014
Bell Canada	7420	le 20 janvier 2014	le 4 février 2014
Saskatchewan Telecommunications	292	le 17 janvier 2014	le 3 février 2014

Secrétaire général

¹ Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.